qu'on n'invaliderait pas? (Rires et applaudissements à droite.)

On est allé non seulement jusqu'à s'attaquer à la personne publique et privée de M. Guilloteaux. On l'est encore attaqué d'une façon indigne à sa famille, à ses amis. Je prie la Chambre de s'unir pour valider l'élection de ce galant homme. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. Marc Réville, *rapporteur*. — En ce qui concerne les faits de pression cléricale, le bureau a retenu ceux qui étaient parés en chaire comme l'attitude du recteur d'Esdevin qui déclarait en chaire que c'était un grand péché de voter pour un candidat qui ne défendait pas la religion. Un prêtre est resté toute la journée à côté du bureau de vote, gênant les citoyens qui votaient (*sic*) au dépouillement, trois prêtres entouraient le bureau et ont fait attribuer à M. Guilloteaux des bulletins qui auraient dû être annulés. (Bruit.) La pression patronale s'est exercée dans la circonscription de façon indéniable. On conduisait à l'urne des fermiers, des domestiques.

M. Guilloteaux. — Vos affirmations sont démenties par des pièces que j'ai ici.

M. Réville. — M. Guilloteaux a communiqué à ses amis des pièces du dossier de la *Commission* et ses amis s'en servent depuis trois mois pour poursuivre ceux qui ont fourni ces pièces à la Commission. (Bruit.)

M. Guilloteaux. — M. de Folleville a montré comment M. Lerouzic avait recueilli les protestations sur des feuilles blanches. Plusieurs maires et un grand nombre d'électeurs attestent l'emploi de cet étrange procédé. L'un d'eux déclare qu'il a été menacé par un agent de mon adversaire parce qu'il refusait de légaliser une feuille blanche sur laquelle se trouvaient deux signatures de pays.

L'orateur lit cette déclaration. (Sensation et mouvements divers.)

Je peux établir qu'en beaucoup d'endroits les maires ont refusé de légaliser les protestations de mes amis. Je regrette que le rapporteur n'ait pas tenu compte des 129 pièces qui réfutent point par point les accusations portées contre moi.

L'enquête est repoussée par 298 voix contre 237. M. Guilloteaux est validé.

L'ÉLECTION DE GAILHARD-BANCEL

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du premier bureau sur les opérations électorales de la première circonscription de Tournon (Ardèche). Le bureau conclut à la validation de M. Gailhard-Bancel.

M. Louis Dumont (Drôme) vient combattre ces conclusions. Il prétend que tout le clergé s'est jeté dans la lutte électorale. Il assure qu'on a distribué aux catholiques un violent pamphlet où la République et les républicains sont traités de fumier.

M. Lasies. — Il n'est pas de M. Gailhard-Bancel.

M. Dumont. — Peu importe! (Vives protestations.)

M. Isoard, *rapporteur*. — Les faits d'irrégularités et de fraudes électorales, même s'ils étaient reconnus exacts, n'auraient donné à M. de Gailhard-Bancel que 16 voix. Or, M. Gailhard-Bancel a été élu avec 680 voix de majorité absolue et 1.280 voix de plus que son concurrent. D'une façon générale, toutes les pièces produites d'un côté sont réduites à néant par celles de M. de Gailhard-Bancel.

La demande d'invalidation est repoussée par 381 voix contre 165. M. de Gailhard-Bancel est admis.

La Chambre s'ajourne à jeudi matin 9 heures. — La séance est levée à 6 heures.

SÉNAT

Séance du mardi 27 novembre

Présidence de M. Antonin Dubost, président

La séance est ouverte à 2 heures 45.

LE BLANC DE CÉRUSE

Le Sénat reprend la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif à l'emploi des composés du plomb dans la peinture en bâtiment.

La discussion générale est reprise.

UNE PROTESTATION DE M. GOURJU

M. Gourju. — Après le discours que j'ai prononcé au cours de la dernière séance, un journal du matin, qui éclabousse tout le monde de ses injures et même des jeunes filles, a cru devoir de prendre à partie à l'occasion de quelques-unes de mes paroles habilement isolées et détournées de leur vrai sens. Le Sénat me permettra une explication.

Si je m'en réfère au « Journal officiel », on verra que la phrase dont le journal dont il s'agit s'est emparé, n'avait manifestement pas la signification qu'on s'est plu à lui attribuer : jamais, je n'ai eu la pensée de dire et le Sénat l'a parfaitement compris, que le journal s'était laissé payer pour mener la campagne de presse qu'on a vu se développer ; j'ai entendu dire que l'autre partie de cette campagne, celle qui a consisté en manifestations ouvrières de toutes sortes, avait été organisée et encouragée par ce journal : c'est juste le contraire de ce qu'on me reproche d'avoir insinué.

Je n'ai rien à retrancher de ce que j'ai dit ; je ne m'inclinerai pas devant les sommations que vous connaissez. (Très bien.)

M. Gaudin de Villaine. — Cela vous honore.

M. Gourju. — Si nous appartenons à la presse, elle-même à son tour nous appartient. D'explications, je n'en dois et n'en veux donner qu'à mes collègues. (Approbations) qui ont, certainement, en cette affaire, la même conception que moi de ce qu'exigent notre indépendance et notre dignité. (Applaudissements.)

M. le docteur Dieulafoy, commissaire du gouvernement, traite la question uniquement en médecin, en hygiéniste. Il démontre que la science en est arrivée à déterminer, de façon précise les manifestations caractéristiques du saturnisme, qu'on les distingue parfaitement des manifestations analogues, d'autre origine. Le fléau cause parmi les ouvriers peintres d'énormes ravages et la médecine est, dans la plupart des cas, impuissante à enrayer l'action lente du plomb sur les tissus. Il y pénètre, en effet, par les vêtements, par la barbe et il n'est pas de mesures hygiéniques capables d'empêcher complètement cette intoxication. Il conclut à la nécessité de sauvegarder la vie des peintres par la seule mesure vraiment efficace : l'interdiction de l'emploi de la céruse dans les travaux de peinture en bâtiment.

M. Viviani, ministre du Travail. — Le gouvernement est partisan de la suppression immédiate, pour les travaux intérieurs, et de la suppression à temps pour les travaux extérieurs. Quant à la fabrication de la céruse, elle deviendrait libre. Au blanc de zinc que la science signale comme propre à remplacer le blanc de céruse, on fait, entre autres reproches, celui de coûter plus cher que ce dernier. Cela ne doit pas nous arrêter quand il s'agit de la sauvegarde de la vie humaine. (Applaudissements.)

Le ministre demande au Sénat de voter l'urgence et de repousser le contre-projet de M. Gourju.

M. Prevet. — Le projet en discussion est plus complexe que ne l'ont dit MM. Dieulafoy et Viviani. Non seulement le plomb ne sert pas qu'aux ouvriers peintres. Mais encore vous ne parlez pas de tous ses composés. Vous proscrivez la céruse pour une partie du travail et pas pour l'autre. Supprimez-vous, d'ailleurs, le minium ? (Très bien.) Les ouvriers doivent leurs accidents à la négligence administrative. Les sociétés coopératives déclarent qu'elles ne peuvent se passer de blanc de céruse. En Allemagne et en Angleterre, on n'est pas arrivé à le remplacer. Voulez-vous le supprimer en France avec ou sans indemnité ?

M. Viviani. — Je me réserve de combattre l'indemnité prévue par la Commission. (Mouvements.)

L'urgence est déclarée par 224 voix contre 55, sur 279 votants. Le Sénat décide qu'il passe à la discussion des articles.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance fixée à jeudi, à 3 heures. La séance est levée à 6 heures 05.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

AU PALAIS-BOURBON

Commission de la prévoyance

Paris, 27 novembre. — La Commission d'assurance et de prévoyance sociales s'est réunie sous la présidence de M. Guieysse. Elle a adopté un rapport de M. Chailley-Bert, sur le projet de loi tendant à modifier les articles 13, 14 et 15 de la loi du 27 juin 1904, sur le service des enfants assistés.

Elle a abordé, dans la seconde partie de sa séance, la discussion générale du projet de loi ayant pour objet d'étendre aux ouvriers des exploitations agricoles le bénéfice de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail.

La réglementation du travail

La Commission du travail s'est réunie sous la présidence de M. Millerand. Elle a continué l'examen du projet de loi concernant la réglementation du travail.

Elle a abordé l'étude des dispositions relatives aux employés de commerce et d'industrie. Elle a fixé pour cette catégorie la durée du repos ininterrompu entre deux journées de travail à onze heures. Successivement, ce repos sera porté à douze heures, puis à treize heures, de façon que les employés aient, comme les ouvriers, la journée de dix heures dans un délai de quatre ans.

Contre le rachat de l'Ouest

Les députés de la région de l'Ouest, réunis sous la présidence de M. Modeste-Leroy, ont adopté par 7 voix contre 4, l'ordre du jour suivant :

« Les députés des départements desservis par les chemins de fer de l'Ouest, regrettant que les négociations engagées avec l'Orléans et l'Ouest n'aient pas abouti, persuadés qu'enfin affranchie de la menace de rachat qui pèse sur elle, la Compagnie de l'Ouest pourra non seulement continuer les efforts qu'elle a tentés dans ces cinq dernières années, malgré toutes les difficultés qu'elle a rencontrées, mais encore et de beaucoup en augmenter les effets.

» Convaincus qu'il lui sera alors possible de faire toutes les commandes de machines et de wagons ainsi que les doublements de voies et aménagements de gare qui lui permettront d'atténuer sinon de supprimer toute crise de matériel et d'assurer d'une façon stable la régularité de ses services.

» Considérant que l'exploitation des chemins de fer de l'Etat serait de nature à grever considérablement les finances publiques déjà si surchargées, émettent un avis défavorable au rachat des chemins de fer de l'Ouest. »

La réunion a décidé que cet ordre du jour serait remis au ministre des Travaux publics et au président de la Commission des chemins de fer par une délégation composée de MM. Modeste-Leroy, Edmond Leblanc, Bansard des Bois, Galpin et Armez.

La suppression de Biribi

M. Buyat, député de l'Isère, vient de déposer un amendement tendant à la suppression des 500.000 francs prévus au chapitre 14 du budget de la guerre, pour la solde des quatre compagnies de discipline vulgairement dénommées Biribi.

On assure que le ministre de la Guerre ne serait pas hostile en principe à la transformation.

Les droits de la femme

M. Dussaussoy, député conservateur du Pas-de-Calais, a déposé une proposition de loi tendant à accorder aux femmes le droit de vote dans les élections aux conseils municipaux, aux conseils d'arrondissement et aux conseils généraux.

Il est à remarquer que cette proposition, en donnant aux femmes l'électorat, ne leur donne pas l'éligibilité. En les excluant des élections législatives, elle leur refuse l'électorat politique proprement dit.

D'autre part, au groupe des droits de la femme, M. Beauquier a donné lecture d'une proposition tendant à supprimer l'incapacité légale de la femme mariée. Cette proposition, qui a été signée par tous les membres présents, a été déposée, aussitôt sur le bureau de la Chambre.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE LONDRES

Le dégoût du socialisme en pratique

La ville de Londres qui, dans les élections politiques, donne sa confiance aux conservateurs, nommait depuis de longues années des municipalités « libérales ». Le renversement d'opinion est dû aux exagérations du socialisme municipal, qui, depuis quelques années, a endetté considérablement les communes anglaises et particulièrement la capitale.

Il en est résulté une augmentation énorme des impôts. On peut en juger par ce détail qu'à Londres certains immeubles sont taxés jusqu'à concurrence de soixante pour cent de leur valeur locative.

C'est pourquoi, sans doute, le 1er novembre, la majorité, au Conseil municipal de Londres, qui appartenait jusqu'ici aux progressistes et aux socialistes, passait aux conservateurs dont 1.011 candidats étaient élus contre 331 pour les divers partis adverses, alors que le conseil sortant était composé de 777 progressistes, indépendants et socialistes, contre 585 conservateurs.

Le *Temps* commente ainsi ces élections :

« Cette victoire est naturellement très commentée au double point de vue municipal et politique. Les journaux conservateurs se félicitent de mettre un terme aux extravagances des municipalités qui avaient fait de Londres une terre d'expérience de socialisme municipal. Sans aucun doute, la lourdeur des impôts, jointe au spectre socialiste, ont décidé du vote. »

Ce qu'il y a de regrettable en tout cela, c'est que l'incapacité et l'impuissance des socialistes risquent de détourner peut-être pour longtemps l'opinion publique, du mouvement démocratique, qui se développe actuellement avec une merveilleuse fécondité dans toutes les nations européennes.

Une Association coopérative de Vignerons EN CHAMPAGNE

Il y a quelque dix ans, M. Méline s'écriait dans un discours à Remiremont :

« *Celui qui a dit le premier, que le vingtième » siècle serait le siècle de la mutualité et de la coo- » pération, a vu l'avenir comme dans un éclair et » n'a fait que devancer l'histoire.* »

Le grand homme d'Etat a prononcé là une parole prophétique et les masses profondes de nos populations françaises sauront tôt ou tard imposer silence aux cris de haine et aux divisions, pour se tourner résolument vers les solutions pacifiques et fécondes de la mutualité et de la coopération. Nous n'en voulons pour preuve que les initiatives rurales, de plus en plus nombreuses, qui commencent à surgir, un peu partout, dans ce sens ; nous les saluons avec joie, et nous les encourageons de tous nos vœux.

Aussi, c'est avec plaisir que, parmi beaucoup d'autres, nous signalons l'existence d'une très intéressante coopérative de vignerons à Verzy, dans le département de la Marne. Cette pittoresque petite ville, perchée dans un verdoyant repli de la montagne de Reims est un des cinq ou six grands crûs, les plus célèbres de la Champagne, où régna longtemps une étonnante prospérité.

Malheureusement les vignerons champenois, surchargés de frais de culture considérables, souffrent d'une surproduction artificielle, due à la fraude intense. Car, à côté du grand commerce de Champagne, resté très loyal, très méritant et aussi très cher, il s'est installé un commerce interlope, inondant le monde entier de soi-disant vins de Champagne, odieusement frelatés. Cette fraude éhontée fut, à un moment donné, sur le point d'être enrayée par une sérieuse réglementation, que les efforts énergiques des députés progressistes de la Marne avaient rendue imminente : mais ils tombèrent, à la veille de gagner la bataille pour la cause des vignerons ; et les radicaux-socialistes, qui les remplacèrent, firent rentrer tous ces projets dans l'ombre.

Aussi, ne comptant plus que sur eux-mêmes, quelques courageux vignerons de Verzy se sont groupés en *une association coopérative de production*, dont le succès commence à s'affirmer vraiment. Faisant honnêtement avec les raisins authentiques de leurs vignes, classées dans les premières du grand vignoble champenois, un excellent vin de Champagne et s'affranchissant des frais d'intermédiaires trop coûteux ils s'adressent directement au public, avec cet argument simple et éloquent :

La champagnisation d'une bouteille, sans compter le prix du vin, coûte, au moins 1 franc de frais irréductibles ; le fabricant, non vigneron, et le courtier, s'adjugent, en outre, un bénéfice, qui n'est presque jamais inférieur à 1 franc, dans les dernières qualités et qui va à 2 francs, 3 francs et plus, dans les bonnes qualités. Déduisez ces frais et ces bénéfices d'intermédiaires, du prix de vente des champagnes à bon marché : que peut-il bien rester pour représenter la valeur de la matière première, appelée vin ? Souvent, pas grand'chose. Ce calcul suffit pour juger la marchandise.

Au contraire, les vignerons coopérateurs de Verzy, faisant et vendant leur vin eux-mêmes, sans avoir à rémunérer fabricant et courtier, peuvent livrer, à des prix s'échelonnant de 2 fr. et 2 fr. 50 à 3 fr. 50, la bouteille, de bons vins de Champagne, naturels, de premier crû.

Le président de la Coopérative Vinicole de Verzy (Marne), est M. Désiré Penet.

Le jour où les petits producteurs ruraux de notre vieille terre de France sauront se grouper et s'organiser, comme le font déjà si bien ceux de la Belgique, ceux du Danemark et d'ailleurs, ils permettront à notre agriculture nationale de ressaisir, de mieux en mieux, la victoire sur les grands champs de bataille économique du monde.

P. L.

INFORMATIONS

Contre les Congrégations

Paris, 27 novembre. — M. Hamard, chef de la Sûreté, s'est rendu, cet après-midi, dans l'établissement occupé par les Dames de l'Assomption, rue de Lubeck, pour constater si, malgré la signification d'un jugement qui leur en a été faite, ces religieuses continuaient à donner l'enseignement. M. Hamard a fait un rapport affirmatif à M. André, juge d'instruction.

Grève des tramways à Brest

Brest, 27 novembre. — La grève des employés de tramways a commencé ce matin. Aucune voiture n'est sortie de l'usine. Le Conseil d'administration s'est réuni pour examiner les revendications des employés. Les grévistes sont très calmes.

Un monument à Louise Michel

Paris, 27 novembre. — On va élever à Montmartre un monument à la mémoire de Louise Michel.

Quelques amis de la célèbre citoyenne, notamment M. Ernest Vaughan, directeur des Quinze-Vingts, qui fut jadis exilé avec elle, ont eu l'idée de cet hommage, et vont demander un emplacement à la ville de Paris.

Le monument est fait. Il est l'œuvre du sculpteur Derré. C'est un groupe très simple : Louise Michel recueillant une pauvre petite fille.

Le piédestal provisoire sur lequel il repose actuellement porte cette inscription : « A Louise Michel (1836-1905). La bonté même ; ne connut que la misère et la prison. »

L'AFFAIRE DE BOIS-LE-ROI

FAITS DIVERS

L'enquête de la sûreté. — Un autre guet-apens

Paris, 27 novembre. — Selon l'enquête de M. Hamard, les alliés Cesbron-Guérin avaient résolu de faire disparaître Hébert à la façon de Gouffé.

Une malle avait été achetée et expédiée « vide » par la bonne, de Versailles. Dans une villa louée à Glatigny (Oise), dont le loyer avait été payé d'avance et où jamais on ne vint habiter, on a trouvé avant-hier, dans la cave, une fosse toute creusée, de la longueur d'une malle, et à côté, les pelles, pioches et accessoires, qui ont servi à préparer la clandestine sépulture, et — détail tragique — une scie à découper la viande !...

Et l'on conclut :

Les Cesbron-Guérin devaient assassiner le docteur à Bois-le-Roi, le mettre dans la malle, le transporter, en tournant Paris, à Glatigny, et là, après avoir découpé le cadavre, l'enfouir dans la fosse creusée aux profondeurs des fondations de la villa.

Pour connaître la vérité, il suffirait pour cela de retrouver miss Mary Smitt.

L'instruction

On sait qu'une personne attachée au service du ménage Cesbron-Guérin, Mlle Fouilloux, aurait envoyé à Versailles, à l'adresse de ses maîtres, une malle qui, d'après une opinion du parquet de Versailles, aurait pu servir à recevoir le corps du docteur Hébert dans le cas où celui-ci aurait été tué par Cesbron.

Un mandat d'arrêt vient d'être lancé par M. Mangin-Bocquet, juge d'instruction à Versailles, contre Mlle Fouilloux, qui habite Paris, 8, rue Tandou, quartier de la Villette.

Le docteur Hébert a fait choix, comme avocat, de Me Albert Salmon.

Interrogatoire de Mme Guérin

A deux heures et demie, Mme Guérin, accompagnée du concierge du palais de justice, est sortie de la prison de l'avenue de Paris et s'est rendue, à pied, au palais de justice. Elle a été introduite dans le cabinet de M. Mangin-Bocquet où elle a été interrogée en présence de son avocat, Me Crémieux.

Elle était vêtue d'une robe marron et coiffée d'un chapeau de paille marron garni de rubans roses et de bleuets.

L'interrogatoire a pris fin à cinq heures. D'après les renseignements que nous avons obtenus, Mme Guérin aurait déclaré que le docteur Hébert n'est pas le propriétaire de la maison de Londres convoitée par les Guérin : il est, en réalité, locataire d'une simple appartement, d'un loyer annuel de 7.000 francs.

Il est inexact également de prétendre que le docteur Hébert est venu à l'Orangerie de Glatigny avec Cesbron : le témoignage du garde Régnier est formel sur ce détail.

Mme Guérin, dans son interrogatoire prétend que son mari tira sur le docteur Hébert, en état de légitime défense.

Mme Guérin est poursuivie pour complicité d'assassinat sur la personne du docteur Hébert et pour différents délits : escroquerie au préjudice de M. Bouchoir, marchand d'automobiles à Versailles ; abus de confiance au préjudice de MM. Lelère et Sudre ; escroquerie au préjudice de M. Wood, sujet anglais.

CENT MILLE FRANCS de BIJOUX TROUVÉS DANS UNE VOITURE

Paris, 27 novembre. — Le cocher Alexandre Toussaint a trouvé, cet après-midi, dans sa voiture, un sac contenant pour 100.000 *francs de bijoux*. Il a déposé sa trouvaille au commissariat. Le propriétaire, un courtier en diamants, s'est présenté quelques instants après et a remis... 5 francs à l'honnête cocher.

MALHEUREUSES EXPERIENCES D'UN MEDECIN

Virus contaminé. — Dix morts

Manille (Philippines), 27 novembre. — Un médecin qui prétendait avoir découvert le vaccin du choléra avait demandé à faire une expérience sur des êtres humains. Il lui fut permis d'inoculer vingt-quatre prisonniers. Dix sont morts. La nouvelle a provoqué une énorme émotion ; l'expérimentateur, pour se disculper, explique que son virus a été contaminé par le virus bubonique ; mais l'indignation publique se manifeste sous une forme extrêmement vive, moins peut-être contre le médecin que contre l'administration qui l'a laissé faire.

Le gouvernement prend à sa charge les familles des morts, mais cette réparation n'est pas jugée suffisante.

TRAGIQUE SUICIDE D'UN NEGOCIANT EN ALGÉRIE

Alger, 27 novembre. — Hier soir, vers sept heures, une formidable détonation partait du logement occupé, à Boufarik, par un commerçant, M. Barbas. Au milieu de la maison à moitié effondrée, on découvrit le corps du malheureux Barbas, en miettes. Atteint d'une maladie incurable et *décidé à mettre fin à ses souffrances, il s'é*tait couché sur le lit, après avoir placé sous sa tête une cartouche de dynamite qu'il fit ensuite exploser.

MORT A L'AGE DE CENT SEPT ANS

Ribérac, 27 novembre. — Un centenaire, qui devait être certainement le doyen des Français, M. Jean Mignot, est mort avant-hier, à Montpont, à l'âge de cent sept ans.

Né à Saint-Méard-de-Gurçon, le 26 pluviôse, an VIII, il était encore très ingambe et faisait, chaque jour, sa promenade en ville et, à l'âge de cent quatre ans, il effectuait un parcours d'une vingtaine de kilomètres.

Un de ses gros chagrins a été l'interdiction de la bicyclette, dont son médecin lui avait défendu l'usage.

La commune de Montpont va faire de belles funérailles à ce brave homme dont la longue et verte vieillesse était un objet d'admiration pour ses compatriotes.

L'AFFAIRE DE L'INTENDANCE

Une circulaire ministérielle. — On annonce une nouvelle arrestation

Cete affaire continue à préoccuper l'opinion publique, d'autant plus que d'après ce qui nous revient, cette affaire aurait probablement une répercussion plus étendue qu'il ne semblait au premier abord.

Une circulaire du Ministre de la Guerre

A cette occasion, le ministre de la guerre vient, nous télégraphie, notre correspondant de Paris, d'adresser aux gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, ainsi qu'aux généraux commandant les corps d'armée, une circulaire où nous lisons :

« Des détournements de denrées, dont la justice a été saisie, ont été découverts en ces derniers temps, sur différents points du territoire, soit chez les entrepreneurs du service des subsistances, soit dans les manutentions militaires.

» Des visites fréquentes et inopinées des sous-intendants militaires, une activité toujours en éveil de la part des officiers d'administration gestionnaires, des consignes sévères à l'égard du personnel d'exploitation et des entrepreneurs dans l'intérieur des établissements doivent permettre d'empêcher toute fraude et tout détournement de se commettre et d'éviter des faits qui m'ont été signalés.

» J'ai l'honneur d'appeler tout particulièrement votre attention sur ce point et je compte sur toute votre énergie pour exiger, des services locaux, une application rigoureuse de ces prescriptions.

» Il vous appartient de prendre ou de provoquer des mesures que vous paraîtrait comporter la situation et de me signaler le cas échéant, les négligences coupables que vous seriez amenés à constater. »

Une nouvelle arrestation probable

Comme nous avons annoncé l'arrestation de M. l'officier d'administration Godfrin, nous pouvons dire qu'une nouvelle arrestation serait encore imminente.

On comprendra que nous nous bornions à cette simple indication sans vouloir rien préjuger des décisions définitives de l'autorité militaire.

L'enquête militaire

C'est M. le capitaine Véron, rapporteur près le Conseil de guerre, et non M. Boulay, commissaire du gouvernement, comme nous l'avons dit hier, et par une erreur que nos lecteurs ont rectifiée d'eux-mêmes, qui est chargé d'instruire cette affaire de l'intendance. Le dossier est à l'examen. L'instruction commencera incessamment.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

ROUBAIX, mardi, 27 novembre 1906.

2 heures soir, 11° au-dessus de zéro, 764, variable.
5 heures soir, 10° au-dessus de zéro, 765, variable.
9 heures soir, 8° 1/2 au-dessus de zéro, 766, variable.

Mercredi, 28 novembre 1906.

Minuit, 8° au-dessus de zéro, 766, variable.
2 heures matin, 8° au-dessus de zéro, 766, variable.

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 27 novembre. — Les ministres se sont réunis en Conseil ce soir, à l'Elysée, à 9 heures, sous la présidence de M. Fallières.

Voici le texte du compte-rendu officieux :

La situation dans le Sud-Oranais

M. Jonnart, gouverneur de l'Algérie, a été entendu par le Conseil. Il a fourni des explications sur la situation dans le Sud-Oranais, ainsi que sur les mesures déjà prises en vue de réprimer les troubles qui pourraient se produire à la frontière marocaine.

M. Jonnart, a en outre entretenu le Conseil de la question des mines de Ouenza. Le gouverneur général de l'Algérie s'est retiré à 10 heures et demie.

Les pourparlers entre la France et l'Espagne

M. Pichon a indiqué l'état des pourparlers engagés entre la France et l'Espagne en vue de l'établissement de la police au Maroc. Dès qu'une entente définitive sera intervenue, le gouvernement demandera au Parlement de ratifier l'acte général de la conférence d'Algésiras qui a été déposé il y a plusieurs mois sur le bureau de la Chambre.

Les inventaires

M. Clémenceau a annoncé que les opérations d'inventaire se poursuivent sans incidents graves (sic), et qu'ils seraient incessamment terminés.

Le Conseil supérieur de la Défense nationale

Enfin, il a été décidé que le Conseil supérieur de la défense nationale, récemment créé par une loi, tiendrait sa première séance le jeudi 6 décembre sous la présidence de M. Fallières.

Demain matin, les ministres tiendront un conseil de cabinet au ministère de l'Intérieur.

Les ministres se sont séparés à 11 heures et demie.

L'INDEMNITÉ LÉGISLATIVE

La proposition Quilbeuf. — L'attitude des socialistes

Paris, 27 novembre. — Nous avons pu recueillir dans la soirée quelques renseignements sur la délibération de la Commission de la comptabilité, réunie pour discuter, ainsi que nous l'avons dit, la question du relèvement de l'indemnité parlementaire et la proposition Quibœuf, tendant à n'appliquer qu'à la prochaine législature, le relèvement de l'indemnité.

La Commission aurait repoussé cette proposition d'ajournement et décidé de déposer un rapport qui serait distribué demain jeudi, combattant le projet de M. Quilbœuf.

Avant le débat qui doit s'ouvrir vendredi, les députés pourront ainsi prendre connaissance du rapport.

On sait que MM. Dansette et Pugliesi-Conti sont inscrits pour prendre part à ce débat.

Enfin l'« Humanité » annonce que le groupe du parti socialiste décidera, dans sa réunion hebdomentaire et la proposition Quilbœuf, tendant à madaire de vendredi matin, de l'attitude du groupe et de son intervention dans la discussion.

LE GROUPE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE

Paris, 27 novembre. — Un certain nombre de sénateurs et de députés, réunis au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. Berteaux, assisté du sénateur Belle et des députés Lachaud et Dron, après avoir entendu les explications de M. Charles Cazalet, président des Sociétés de Gymnastique de France, ont déclaré se former en groupe spécial de l'Education Physique et de la préparation militaire, en vue de travailler utilement à assurer l'avenir de la race et l'accroissement des forces défensives morales et économiques de la nation.

L'ANARCHIE AU MAROC

Agression contre une maison européenne à Tanger

Tanger, 27 novembre. — Ce matin des Andjeras ont attaqué la maison de M. Harris, correspondant du « Times », qui a été défendue par des troupes du gouvernement et par des gardes envoyés de Fas par Raisouli.

Des renforts partent de Tanger. Il y aurait plusieurs tués et blessés, mais on ne sait rien de certain, sinon que les troupes tiennnent tête à leurs agresseurs.

Toulon, 27 novembre. — Les marins des trois cuirassés, qui étaient à terre, sont remontés à bord à 10 heures. Tous les officiers ont rallié le bord à 11 heures. On s'attend à l'ordre d'appareiller entre deux et quatre heures du matin.

Une demande d'interpellation de M. Jaurès

Paris, 27 novembre. — M. Jaurès d'accord avec ses collègues socialistes du Parlement, a déposé la demande d'interpellation suivante :

« Je demande à interpeller le gouvernement sur sa politique marocaine et sur les raisons pour lesquelles il prépare une action au Maroc avant même d'avoir soumis à la ratification du Parlement les accords d'Algésiras. »

En l'absence du ministre des affaires étrangères, la Chambre n'a pas pu être consultée aujourd'hui ; elle le sera vraisemblablement jeudi.

L'envoi de cuirassés

Toulon, 27 novembre. — On s'attend à ce que la division Touchard appareille cette nuit ou demain matin au plus tard pour le Maroc.

Les vaguemestres du *Suffren*, du *Charlemagne* et du *Saint-Louis* ont annoncé qu'ils doivent venir exceptionnellement à la poste, ce soir, à 11 heures, pour prendre leur courrier. Pendant toute l'après-midi, les navires ont embarqué du bétail.

Toulon, 27 novembre. — La division Touchard a appareillé à minuit et demi.

Toulon, 27 novembre. — La deuxième division cuirassée de l'escadre, ainsi que les contre-torpilleurs de la force navale active, commandée par le contre-amiral Manceron, est arrivée inopinément ce soir à Toulon, alors qu'elle devait encore stationner pendant quelques jours, en rade des îles d'Hyères.

L'amiral Manceron est aussitôt allé à bord du « Suffren », sur le point de partir, pour conférer avec l'amiral Touchard, le commandant Lephai, du « Saint-Louis » et le capitaine de vaisseau Glalloch le Kerrilis, désigné pour lui succéder au commandement de son navire.

Les torpilleurs « 346 », « 347 » et « 348 » viennent d'arriver ce soir à Toulon, venant de Lorient.

LA CATASTROPHE DE L'« ALGÉSIRAS »

L'enquête judiciaire. — Les racontars

Toulon, 27 novembre. — Au cours de l'enquête poursuivie par les commandants Bonnet et Arden, au sujet de la catastrophe de « l'Algésiras », la « Retraite de la Marine », dont nous avons déjà parlé a donné les noms de deux matelots qui auraient prononcé la phrase : « Ce soir, il se passera quelque chose sur « l'Algésiras ».

Interrogés, les marins désignés ont nié formellement avoir eu l'intention de faire prévoir un fait qu'ils ne pouvaient deviner.

D'autres dépositions de ce genre recueillies par l'enquête judiciaire, ne sont que des racontars de même nature.

LES DOUZIEMES PROVISOIRES

Paris, 27 novembre. — M. Girault a déposé sur le bureau du Sénat une proposition de loi relative à la responsabilité des Chambres en matière des douzièmes provisoires.

LE RACHAT DE L'OUEST

Paris, 27 novembre. — Les députés de la région de l'Ouest, réunis aujourd'hui au Palais-Bourbon, ont adopté, par 76 voix contre 4 et une abstention, un ordre du jour défavorable au rachat de l'Ouest. Ils ont envoyé en outre une délégation porter cet ordre du jour à M. Barthou, au ministère des Travaux publics.

LE REPOS HEBDOMADAIRE

Angers, 27 novembre. — Contravention a été dressée contre trois patrons coiffeurs pour avoir fait travailler les ouvriers le dimanche.

LA QUESTION COTONNIÈRE EN ANGLETERRE

Londres, 27 novembre. — A la Chambre des communes, le secrétaire [illegible], répondant à une question, dit que le Conseil surveillera attentivement les agissements de certaines personnes intéressées dans la Southern-Cotton, association en Amérique qui cherche à se rendre maîtresse des cours de coton.

Toutefois, l'industrie cotonnière du Lancasthire ne s'inquiète pas beaucoup de cette affaire.

ETAT GRAVE DU SHAH DE PERSE

Téhéran, 27 novembre. — La maladie dont souffre le Schah a pris un caractère très sérieux. Selon toute vraisemblance, le Souverain ne vivra plus longtemps.

Les journaux de Paris de mercredi matin

Paris, 28 novembre.

L'AUGMENTATION DE L'INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE

De la *République Française* :

« Le vote des 6.000 francs d'augmentation de l'indemnité parlementaire enlevé l'autre jour en quelques secondes à la Chambre et au Sénat, soulève une hostilité croissante dans l'opinion : les meneurs parlementaires de l'opération savaient parfaitement à l'avance qu'il en serait ainsi.

» L'opinion publique condamne à la fois l'opération et le procédé ; ce qui le choque particulièrement, c'est qu'elle n'ait pas été consultée sur ce point essentiel du programme législatif.

» Nous défions le Parlement de maintenir tout simplement le vote de prestidigitation qui lui vaut à cette heure les reproches de l'opinion publique. »

LE CAS DE M. MERLOU

Du *Soleil* :

« Chaque jour qui vient apporte son méfait et sa honte. Comme elle serait risible, si elle n'était si ignominieuse l'histoire de cet homme d'Etat républicain qui, dans les gares et sur les trottoirs, collectionne les coups de parapluie et de revolver et, tour à tour, député, sous-secrétaire, ministre, ambassadeur, couvre ses ridicules sous ces fonctions et gagne un grade à chaque scandale.

» O République, régime de liberté, d'honneur, de patriotisme, déconomie ! O vertu républicaine, que de Merlou on couronne en ton nom !

» Quelle leçon de choses pour ce pays trompé, affolé, abêti ! Quelle expérience chèrement acquise, mais pas trop payée si la leçon profite. »

LA QUESTION MAROCAINE

Du *Rappel* (M. Laurent) :

« M. Jaurès ne peut souffrir que la France use du droit qu'elle a conquis. Il ne veut pas qu'elle mette la main dans l'engrenage marocain.

» Un pays se doit à lui-même d'accomplir avec sérénité les tâches honorables que son histoire et son génie lui imposent. Il se doit de ne point trembler devant toutes les ombres qui passent ; il se doit de réaliser fièrement et sans provocation, mais sans faiblesse, tout ce qu'on attend de lui.

» La France a pour elle aujourd'hui le droit que toute l'Europe lui a reconnu. Elle a pour elle encore d'être une démocratie que nulle personnalité ne peut aveugler ni entraîner trop loin. Elle a montré toute sa modération, toute sa patience, elle peut agir. »

Nouvelles Régionales

LE CAMBRIOLEUR DE BOITES AUX LETTRES A LILLE. — Vers la fin de septembre, un sieur Nouilles fut surpris, par des agents de la sûreté, au moment où il retirait une lettre chargée de la boite aux lettres extérieure du nouveau bureau de poste de la rue de Tournai, à Lille.

Le manège était simple : Nouilles se tenait à l'intérieur du bureau de poste et, dès qu'il remarquait une personne se préparant à expédier une lettre chargée, il s'empressait d'aller enduire de glu le rebord de la boite extérieure. La lettre se trouvait arrêtée près de l'orifice et Nouilles n'avait plus qu'à la cueillir.

Cette affaire est renvoyée devant le Tribunal correctionnel à l'audience du 30 novembre.

LE BOULEVARD DE LILLE-ROUBAIX-TOURCOING DEVANT LE CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE. — A la séance de mardi soir du Conseil municipal de Lille, est venue la discussion des grands travaux proposés par l'Administration municipale, concernant l'entrée, au cœur même de la ville, du boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing, la construction d'un théâtre en face de la Bourse, que doit se faire ériger la Chambre de commerce, la transformation et l'élargissement de plusieurs rues, l'agrandissement et la construction d'écoles.

On sait que pour la réalisation de ce plan, la ville sera astreinte à un emprunt de 7 millions, mais sans que les contribuables soient surchargés.

Après discussion, l'ensemble du projet municipal est mis aux voix et adopté.

La séance est levée à minuit.

SUITES MORTELLES D'UN ACCIDENT A WALLERS. — M. Jules Nelle, l'homme d'équipe, qui eut une jambe broyée à Wallers, et qui avait été transporté à l'hôpital de Valenciennes, *y est mort hier matin*.

UN ESCROC AMÉRICAIN A DUNKERQUE. — Lundi après-midi, un individu d'environ 30 ans, disant se nommer Liffey, être docteur en médecine et neveu du milliardaire Cornélius Vanderbilt, s'est présenté dans diverses maisons de la ville où il a fait des commandes de charbon, de vin, de liqueur, etc. Un commis-courtier, se doutant qu'il avait affaire à un aventurier lui dit, en riant : « C'est bien vrai que vous êtes le neveu de votre oncle ? »

Cette phrase eut le don d'effaroucher Liffey qui n'a pas reparu à l'hôtel du « Chapeau-Rouge », où il avait retenu une chambre. Une enquête est ouverte.

NECROLOGIE

— M. le chanoine Ledein, curé de Saint-Pierre de Chaillot, à Paris, vient de mourir. Il était originaire du Nord ; c'est dans la commune de Wormhoudt qu'il était né en 1824 et il appartenait au diocèse de Cambrai.

BELGIQUE

A LA CHAMBRE. — Bruxelles, 27 novembre. — Le ministre des affaires étrangères, répondant à une question, attribue à de nombreuses formalités qui doivent être rendues en France, la mise en adjudication des tronçons de la partie de la nouvelle route de Bouillon à Pussemange, qui doit traverser des bois français.

Il ajoute que la dernière communication reçue du gouvernement français permettait d'espérer une solution prochaine.

COTONS AMERICAINS

New-York, 27 novembre.

COURS DE CLOTURE

TERME	New-York Ce jour	New-York Précéd.	New-Orléans Ce jour	New-Orléans Précéd.
NOVEMBRE ... 1906	11.25	10.80	10.83	11.04
DÉCEMBRE	10.25	10.36	10.73	10.91
JANVIER ... 1907	10.38	10.50	10.75	10.94
FÉVRIER	10.47	10.58	10.82	11.01
MARS	10.59	10.69	10.86	11.05
AVRIL	10.62	10.73	10.93	11.12
MAI	10.66	10.80	11.00	11.12
JUIN	10.70	10.84	—.—	—.—
JUILLET	10.73	10.88	—.—	—.—
AOUT	—.—	—.—	—.—	—.—
SEPTEMBRE	—.—	—.—	—.—	—.—
OCTOBRE	—.—	—.—	—.—	—.—

PORTS DES ETATS-UNIS 31.000 balles. 14.000 balles
PORTS DE L'INTÉRIEUR 56.000 — 13.000 —